

S.I.V.O.S.A.S.

Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Abbecourt /st Sulpice

Siège social : Mairie d'Abbecourt- 60430
Tel : 09.62.60.44.03 / Fax : 03.44.89.23.58

sivosas@orange.fr

Procès-verbal de la réunion du 19 mai 2015

L'an deux mil quinze, le 19 mai 2015 à 20 H 30 les membres du S.I.V.O.S.A.S. se sont réunis en Comité au siège social, sur convocation faite par la Président Madame Claude TREVIN suivant les lettres adressées le 30 avril 2015.

Etaient présents :

ABBE COURT : TREVIN Claude, ROBERT Chantal, EVAIN Mireille, RENARD Brigitte, GOSSARD Brigitte, DUPUY Véronique, COLLIN Stéphane

SAINT SULPICE : BAUX Christian, DOUCHET Olivier, MODIQUET Noëlle, GAVOIS Tony, LANRIOT Aurore a donné procuration à DOUCHET Olivier

Etaient également présents : MELIQUE André Maire de ST SULPICE et ANTREAUME Jean-Jacques Maire d'ABBE COURT, DEBLIECK Danielle Maire d'HODENC L'EVEQUE, NOEL Pascale et DUCLOUX Nathalie représentantes de SILLY TILLARD, JUDENNE Arnaud Directeur de l'école d'ABBE COURT, BRIOT Christine Directrice de l'école de SAINT SULPICE, CRUTEL Denise Directrice du SIVOSAS.

Participation des communes de HODENC L'EVEQUE et SILLY TILLARD

La parole est donnée à Monsieur DOUCHET pour présentation et explications des calculs des coûts du périscolaire. Suite à cette présentation Monsieur BAUX présente la convention entre ces communes et le SIVOSAS applicable à compter du 1^{er} septembre 2015.

Une délibération, adoptée à l'unanimité, est prise pour autoriser Madame TREVIN à signer cette convention.

Modification du PETD :

Deux propositions ont été soumises au conseil afin d'améliorer les NAP et que les locaux scolaires ne soient plus utilisés pour ces activités.

Monsieur COLIN souligne qu'il faut privilégier la proposition qui apportera le plus d'avantages pour les enseignants, les animateurs et l'utilisation des structures.

Une délibération, adoptée à l'unanimité, est prise pour la première des deux solutions proposées.

L'information sera donnée aux parents pour le 19 juin 2015.

Modification du règlement des structures périscolaires :

Le règlement intérieur présentait quelques imprécisions concernant les paiements et les NAP. Les modifications ont été adoptées à l'unanimité.

Contrat de travail :

Le contrat de Madame ANSELME Claudie arrive à son terme. Elle est employée au sein du SIVOSAS depuis 6 ans. Du fait de l'interruption de ses différents contrats pendant les vacances scolaires nous ne pouvons pas lui faire un CDI. Nous devons l'engager en qualité de stagiaire de la fonction publique.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

Monsieur ANTREAUME demande si la fibre optique présente dans le village depuis le mois d'avril 2015 sera installée dans les structures scolaires et périscolaires. Cette demande sera étudiée par le conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

La secrétaire

Mireille EVAIN

La présidente

Claude TREVIN